

L'assemblée communale de ce jour, qui a lieu à la halle polyvalente de Coeuve, a été légalement convoquée par le Journal officiel n° 35 du 4 octobre 2017, ainsi que par tous ménages. Elle se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 juillet 2017.
2. Discuter et approuver les modifications à apporter au règlement d'organisation du SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy).
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire, respectivement du droit de cité cantonal et communal, présentée par :
Monsieur Christophe Bourquard, 1981, célibataire, ressortissant de France et domicilié à Coeuve.
4. Divers.

M. le Président salue les personnes présentes. Il rappelle que l'assemblée communale est enregistrée et que les personnes qui prennent la parole, doivent décliner leur identité. Il rappelle l'article 20 du règlement d'organisation de la commune de Coeuve.

Scrutateurs : Jean-Louis Terrier et André Chavanne. 21 personnes participent à l'assemblée. M. le Président donne lecture de l'ordre du jour. Personne ne s'oppose à l'ordre du jour.

M. le Président lit le point n° 1 de l'ordre du jour. Aucune demande d'ajout ou de modification n'a été sollicitée. Soumis au vote à mains levées, le point n° 1 est approuvé à la majorité évidente.

M. le Président lit le point n° 2 de l'ordre du jour. Comme entrée en matière, Benoît Bleyaert rappelle que le SIDP est l'ensemble des 22 communes d'Ajoie et du Clos-du-Doubs. Il précise que les modifications du règlement présentées ce soir, ont été réalisées par le comité du SIDP et qu'elles ont été approuvées par l'assemblée des maires en juin 2017, raison pour laquelle chaque Conseil communal doit présenter ce point à leur assemblée. Il rappelle la règle des 1/3 – 2/3, à savoir que si les 2/3 des 22 assemblées communales approuvent ce point, le nouveau règlement entrera en vigueur. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

M. le Maire rappelle que le règlement est déposé publiquement depuis 20 jours, précise que certains articles modifiés sont une mise à jour, soit une « cosmétique » du règlement et cite comme exemple, la correction de la liste exhaustive des communes membres. Par le biais d'une présentation, Benoît Bleyaert explique les modifications plus ou moins importantes des articles suivants :

Article 2, le but du syndicat – Article 4, les attributions. La nouvelle teneur propose de doubler les montants des compétences financières, soit de passer de 1 million à 2 millions de francs par objet, et comme dépense périodique de Fr. 250'000.— à Fr. 500'000.—. Ce qui signifie que pour les projets inférieurs à 2 millions, les approbations des assemblées communales ne seraient pas nécessaires, l'approbation de l'assemblée des délégués (des maires) serait suffisante. Article 6, compétences. Benoît Bleyaert explique les modifications proposées et rappelle que le SIDP gère les DUC – Déchets Urbains Combustibles – la Patinoire, le Plan Directeur Régional et d'autres dossiers. Cet article comporte également une des principales modifications, qui a suscité des questions et un débat lors de la dernière assemblée des délégués, à savoir que le comité aurait une compétence financière de Fr. 250'000.— et par conséquent, l'assemblée des délégués ne devrait se prononcer que pour les objets supérieurs à cette somme. La compétence actuelle du comité est de Fr. 50'000.—. Benoît Bleyaert précise que plusieurs autres sous-articles sont modifiés en lien avec ces augmentations de compétence. Article 7, le comité serait composé de 7 membres au lieu de 9. Article 9, la tâche de l'organe de contrôle serait confiée à une fiduciaire, comme c'est le cas pour les comptes de notre commune. Les autres modifications d'articles sont de peu d'importance et sont principalement une « cosmétique » du règlement, une mise à jour en lien avec la loi ou d'autres règlements. Avant de céder

la parole à l'assemblée, M. le Président demande l'avis du Conseil, entendu que ce point a été mis à l'ordre du jour suite à une décision de l'assemblée des délégués du SIDP.

Benoît Bleyaert explique qu'hormis les modifications dites « cosmétiques » pour lesquelles le Conseil est favorable, l'élément qui fait que le Conseil préavise négativement ce point, sont les augmentations assez importantes des compétences données au comité et aux délégués, à savoir que l'ensemble des maires peut approuver un projet de 2 millions sans l'aval des assemblées communales. Ce point représente pour le Conseil une perte de démocratie, l'engendrement vers une forme de professionnalisme global pour lequel les gens n'auront plus leur mot à dire. Le Conseil estime qu'avec 2 millions, il est possible d'aller déjà bien de l'avant dans un projet, surtout au niveau des marchés publics. Il y a aussi l'augmentation de compétence du comité qui dérange le Conseil, car il pourrait commander des études de projets, réaliser du gré à gré et même débiter un projet sans l'aval des maires. Il précise que lors de l'assemblée des délégués, la contre-proposition d'augmenter cette compétence à Fr. 150'000.—, au lieu de Fr. 250'000.—, n'a pas été acceptée. Il précise qu'il est important que le comité ait une compétence financière pour réaliser des études préliminaires, mais n'approuve pas cette nouvelle marge de compétence multipliée par 5. M. le Président ouvre le débat. Suite à la question de Gérard Trouillat, qui demande la suite si l'assemblée communale refuse ce point, Benoît Bleyaert répond que si plus d'1/3 tiers des assemblées communales le refusent, ce nouveau règlement n'entrera pas en vigueur. Par contre, si moins d'1/3 des communes le refusent, il entrera en vigueur, car ça signifiera que plus de 2/3 des assemblées communales l'ont approuvé.

Pierre-André Henzelin demande plus de précisions sur le fonctionnement du SIDP, qui se voit proposer plus de compétence et il se demande s'il n'y a pas un conflit d'intérêt entre la fonction de maire et de gestionnaire. Il demande également de quel moyen dispose le SIDP, pour gérer ou l'épauler dans la gestion de ces compétences. Benoît Bleyaert répond que le SIDP fonctionne comme une assemblée communale, à savoir que le comité représente l'exécutif, que les autres maires représentent le législatif, il y a un président des assemblées et les maires doivent se prononcer sur les points présentés à l'ordre du jour. Au niveau de la gestion, Benoît Bleyaert confirme qu'il y a une administration, qui a la lourde tâche de gérer les budgets, les comptes, les déchets ménagers, les projets de la patinoire, du plan directeur et autres. Il y a également durant l'année, plusieurs séances de comité, des assemblées, des séances de commissions, groupe de travail et autres. Benoît Bleyaert précise que chaque maire défend les intérêts régionaux, mais également les intérêts de sa commune qui ne sont pas toujours dans le sens des propositions du SIDP. Il précise que le Conseil est favorable au fait d'aller de l'avant dans les dossiers gérés par le SIDP, cite comme exemple le dossier de la Patinoire, pour lequel l'assemblée communale ne s'est toujours pas prononcée sur son crédit, alors qu'il y a déjà des financements en cours. Le Conseil accepte le principe de démocratie sur une décision finale, même si cette dernière n'était de l'avis du Conseil.

Michel Bernard explique que si l'assemblée entre dans le jeu de ce nouveau règlement, elle perd de l'autonomie communale, car les compétences sont plus grandes et d'ici quelques années en fonction de fusions, la gestion du SIDP pourrait être différente et négative pour certaines communes. Il précise être défavorable à ce nouveau règlement.

A la question de Michel Bernard, qui demande des précisions sur les crédits à voter, Benoît Bleyaert répond que si le règlement est approuvé la compétence passera à 2 millions, mais il n'y a pas d'objet actuellement à voter.

Michel Bernard demande qui finance le SIDP et qu'elle est la répartition. Benoît Bleyaert répond que ce sont les communes qui financent le SIDP par une cotisation fixe mais pour certains financements, ils peuvent être plus élevés pour les communes limitrophes de Porrentruy. Benoît Bleyaert confirme qu'il est difficile de trouver des conseillers, qu'il y a moins en moins de monde aux assemblées, mais le Conseil craint de perdre à l'avenir son autonomie et sa démocratie.

Gérard Trouillat demande les implications sur les cotisations en cas d'approbation et craint que le SIDP dépense plus, suite à l'augmentation de ces compétences. Benoît Bleyaert répond que la cotisation est décidée indépendamment du règlement d'organisation du SIDP. Il précise qu'actuellement la commune de Coeuve cotise Fr. 8.— par habitant.

A la question de Benoît Ribeaud qui demande si cette cotisation de Fr. 8.— va suffire, Benoît Bleyaert explique qu'il ne peut donner une réponse négative ou positive. Il précise que si les délégués approuvent en une année plusieurs projets inférieurs à 2 millions, qu'à ce jour le crédit de la patinoire n'est pas connu, que d'autres projets sont en cours, il sera alors possible que la cotisation ne suffise pas, mais il faut faire confiance aux délégués.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 2 de l'ordre du jour, qui est refusé à l'unanimité.

M. le Président donne lecture du point n° 3 de l'ordre du jour. Avant l'entrée en matière, M. le Président demande à Christophe Bourquard ainsi qu'aux personnes ayant un lien de parenté, de sortir de la salle. Flore Brahier, secrétaire des assemblées, étant sortie de la salle vu son lien de « conjointe » avec Christophe Bourquard, la proposition est faite à l'assemblée pour que la secrétaire de ce point soit Marie-Thérèse Trouillat, caissière communale. Personne ne s'oppose à cette proposition.

M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert pour l'entrée en matière, qui explique que Christophe Bourquard vit depuis plusieurs années à Coeuve et est déjà considéré comme faisant partie du village. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Benoît Bleyaert explique qu'il y a des points plus compliqués soumis aux assemblées et que celui-ci est plus « léger ». Il précise que Christophe Bourquard est intégré à la vie associative du village. Le Conseil est favorable à cette demande de naturalisation ordinaire et propose de l'accepter. M. le Président cède la parole à l'assemblée.

Edouard Roth demande pourquoi Patricia et Flore Brahier sont sorties, alors que la publication officielle mentionne que Christophe Bourquard est célibataire. M. le Président et M. le Maire, répondent que Christophe et Flore ont un lien de « conjoint », même si celui-ci n'est ni officiel, ni religieux. Christophe est le père des deux enfants de Flore et également des petits-enfants de Patricia. Benoît Bleyaert précise que selon le règlement, si elles restent pour le vote, il peut y avoir un conflit d'intérêt.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 3 de l'ordre du jour, qui est approuvé à l'unanimité. Christophe Bourquard revient dans la salle sous les applaudissements, ainsi que Flore et Patricia. Christophe Bourquard remercie l'assemblée pour son approbation, le Conseil d'avoir mis rapidement ce point à l'ordre du jour, l'administration communale pour son aide dans les démarches administratives, et précise qu'il est fier d'être originaire de Coeuve et d'être un « tiaisset ».

Flore Brahier reprend son rôle de secrétaire des assemblées.

M. le Président donne lecture du point n° 4 de l'ordre du jour et cède la parole au maire, au conseil communal et à l'assemblée.

Benoît Bleyaert explique que les travaux débutés ce printemps, à la route du Mont, le Cras, rue du Puits, Sous le Bois et au Cotay, sont en phase terminale et que les travaux actuels sont gérés par la maison BKW, qui installe son nouveau transformateur. Au niveau des travaux globaux et financiers, Benoît Bleyaert précise que tout se passe bien, même s'il y a eu régulièrement des surprises. En effet, les entreprises ont plus souvent rencontré des conduites dont le diamètre ne correspondait pas aux indications données ou se trouvaient ailleurs. Le Conseil remercie la population pour sa compréhension en raison des routes bloquées et des gênes occasionnés. Il précise que depuis 15 jours le site du Mont-de-Coeuve est raccordé à la nouvelle station d'accélération, que la défense incendie est assurée, que le réservoir et les anciennes conduites ne sont plus en service et la station de pompage non plus. Le

réservoir et la ferme vont être démontés prochainement. Il précise que les travaux sont également en cours à la rue du Cotay et que BKW va commencer à installer les nouveaux luminaires LED.

Didier Chavanne explique que les travaux de construction du bâtiment de la voirie sont en cours et que tout se passe bien. Ils devraient se terminer, en fonction de la météo, en fin d'année pour une mise en service du bâtiment en début d'année prochaine.

Maurice Migy, en raison de la sécheresse de ces derniers jours, demande où en est la nappe phréatique. Benoît Bleyaert, en tant que président du SEV, répond qu'aucune restriction n'est prévue, que le plancher de 2003 a été atteint il y a quelques semaines, mais le SEV a la chance d'avoir deux sources, soit la vendline et la golatte. Cette dernière fluctue assez rapidement et donc lorsqu'il pleut, le niveau remonte rapidement. Coeuve a deux interconnexions au niveau de l'eau et en cas de manque, elle peut compter sur l'une ou l'autre.

Benoît Bleyaert réitère les remerciements du Conseil, envers le Président des assemblées, qui préside pour la dernière fois. Il rappelle qu'une petite attention lui a déjà été remise lors de l'assemblée ordinaire du 05.07.2017, entendu qu'il n'était pas prévu d'agender l'assemblée extraordinaire de ce soir. Il réitère également les remerciements du Conseil envers les conseillers sortants et salue les futurs conseillers, soit Benoît Ribeaud présent dans la salle, Bruno Migy et Bruno Oliveira. Il salue Pierre-André Henzelin, également présent dans la salle, futur Président des assemblées.

Edouard Roth demande si la commune a perdu de l'argent dans la faillite de Chaignat sciage Sàrl, si oui combien, et qu'elles sont les mesures que la commune peut mettre en place pour éviter de « reperdre » de l'argent. Jacques Maillat confirme que dans cette faillite, le triage forestier Les Chênes, soit les 7 communes, a perdu ~Fr. 100'000.—. Il précise que pour Coeuve ça représente une perte de ~Fr. 12'000.—. Des délégations de compétence avaient été données à la commission de triage, qui a fait confiance à une entreprise locale. Il précise que pour Coeuve, le Conseil a lancé la procédure de demande de mise en faillite, que cette situation rend mal à l'aise, mais le marché du bois est volatile et il y a eu de la malhonnêteté. Benoît Bleyaert confirme que toutes les démarches officielles ont été entreprises, afin de pouvoir récupérer si possible de l'argent et après avoir tenté de trouver un arrangement à l'amiable. Il précise qu'il y a un engagement de ne plus travailler avec l'entreprise concernée. Jacques Maillat confirme que les 7 communes du triage ont spécifié par écrit, qu'elles ne travailleront plus avec cette entreprise ou avec celle nouvellement créée.

Edouard Roth demande des précisions au sujet du chemin sur le site du Mont-de-Coeuve, qui a été goudronné dernièrement et, souhaite savoir si une demande de permis de construire, pour cette mise en dure d'une zone agricole et en raison du site de protection du paysage, a été effectuée. Benoît Bleyaert répond qu'il n'y a pas eu de procédure de demande de permis de construire, que le projet a été présenté lors d'une précédente assemblée communale. Il précise que cet aspect a été réalisé pour des questions pratiques, que les places de stationnement seront en gravillonnage calcaire et que la partie actuelle en revêtement concassé, sera en groise. Il précise que le chemin de desserte pour accéder aux places de stationnement a été réalisé de tel façon, que les véhicules ne reculent plus sur la route. Au sujet de l'impact sur le paysage, il n'y aura pas plus de revêtement que précédemment, car celui qui était posé pour les places de stationnement en face du restaurant, est décalé. Le Conseil ne voulait plus que les véhicules parquent au bord de la route et reculent sur la chaussée. Il précise que la zone suite au démontage du réservoir sera remis en forêt et que la zone suite au démontage de la ferme en bois, sera remis en terrain naturel. Il confirme que le site va changer d'aspect afin de lui redonner un cachet plus propre. Il précise que l'impact au niveau du sol ne sera pas augmenté, mais plutôt déplacé.

Edouard Roth précise que pour lui, il y a un changement d'affectation des sols et que l'impact en m² est plus important qu'avant. Benoît Bleyaert confirme que l'impact au niveau des places de stationnement est plus important, mais qu'une partie est récupérée suite aux démontages de la ferme

et du réservoir, qui seront remis en zone agricole et forêt. Il précise qu'il n'y a pas d'emprise supérieure en terme agricole ou forestière, il s'agit plus d'un échange à ce niveau-là.

André Chavanne demande des précisions sur ce projet présenté en assemblée communale. Benoît Bleyaert confirme que le projet a été présenté deux fois, la première en tant que préprojet et la deuxième fois lors de la votation du crédit total de Fr. 1'480'000.—, soit lors de l'approbation du projet d'assainissement des infrastructures.

Suite à la question d'André Chavanne, qui demande comment sont financés les travaux précédemment discutés, Benoît Bleyaert répond que le démontage du réservoir et de la ferme, et l'élaboration des places de stationnement, font partie du crédit voté et qu'il ne s'agit pas de coûts supplémentaires.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président souhaite beaucoup de plaisir à son successeur, remercie l'assemblée communale pour sa participation, remercie M. le Maire, le Conseil communal, les conseillers sortants, l'administration et lève l'assemblée à 21h10.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :
Gérard Trouillat

La Secrétaire :
Flore Brahier